



Orges, le 1^{er} septembre 2021

PREAVIS MUNICIPAL 06-2021

Au Conseil Général de la commune d'Orges

Concerne : Autorisation / inscription de servitudes au Registre foncier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous demandons l'autorisation de pouvoir inscrire des servitudes (droit de passage et droit public) sur propriétés communales pour toutes canalisations souterraines qui devraient en faire l'objet, ceci pour la durée de la législature 2021 – 2026.

Ainsi, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Sur proposition de la Municipalité,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

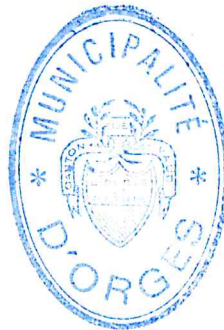
D é c i d e :

- D'autoriser l'inscription de servitudes (droit de passage et droit public) au Registre Foncier pour toutes canalisations souterraines sur propriétés communales ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

A. Cachin



La Secrétaire :

C. Woëts